

## **TROILUS DÉPOSE UN RAPPORT TECHNIQUE CONFORME AU RÈGLEMENT 43-101 POUR L'ESTIMATION ACTUALISÉE DES RESSOURCES MINÉRALES DU PROJET TROILUS**

**Le 26 octobre 2023, Montréal, Québec** – Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQX : CHXMF; FSE : CM5R) (Troilus ou la Société) a le plaisir d'annoncer le dépôt d'un rapport technique détaillé (le « rapport ») de l'estimation actualisée des ressources minérales pour son projet Troilus en propriété exclusive (le projet), situé dans le centre nord du Québec, au Canada, dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. Le rapport technique, en vigueur depuis le 2 octobre 2023, est daté du 25 octobre 2023 et soutient la divulgation scientifique et technique de l'estimation actualisée des ressources minérales (voir le communiqué de presse du 16 octobre 2023).

Le rapport est intitulé « Technical Report and Mineral Resource Estimate on the Troilus Gold-Copper Project, Quebec, Canada » (Rapport technique et estimation des ressources minérales du projet d'or-cuivre Troilus au Québec, au Canada) et a été préparé par Paul Daigle, géoscientifique professionnel, géo., géologue principal des ressources chez AGP Mining Consultants inc. (AGP) et Ryda Peung, ing., principale ingénieure des méthodes, Lycopodium Minerals Canada ltée, conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 ») et aux normes de définition de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales. Le rapport complet est disponible sur le site de Troilus à l'adresse [www.fr.troilusgold.com](http://www.fr.troilusgold.com) et sur SEDAR+ (<https://www.sedarplus.ca/landingpage/fr/>) sous le profil de l'émetteur de la Société.

### **Expertise d'une personne qualifiée**

Les renseignements techniques et scientifiques contenus dans ce communiqué de presse ont été examinés et approuvés par M. Nicolas Guest, géoscientifique professionnel et directeur de l'exploration, en tant que personne qualifiée selon le Règlement 43-101. M. Guest est un employé de Troilus et n'est pas indépendant de la Société en vertu du Règlement 43-101.

### **À propos de Troilus Gold Corp.**

Troilus Gold Corp. est une société minière junior établie au Canada qui se concentre sur l'avancement systématique et l'élimination des risques de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus vers la production. De 1996 à 2010, la mine Troilus a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre. Les concessions de Troilus couvrent 435 km<sup>2</sup> dans les territoires miniers réputés du Québec, au Canada, dans la ceinture de roches vertes de Frotet-Evans. Depuis l'acquisition de la mine en 2017, les succès d'exploration en cours ont démontré le potentiel de très grande envergure du réseau aurifère du terrain, notamment une importante croissance des ressources minérales. Dirigée par une équipe expérimentée ayant déjà fait ses preuves en matière d'exploitations minières réussies, Troilus est en position de devenir une mine clé en Amérique du Nord.

## **Pour plus de renseignements :**

### **Justin Reid**

Chef de la direction, Troilus Gold Corp.

1 647 276-0050, poste 1305

[justin.reid@troilusgold.com](mailto:justin.reid@troilusgold.com)

### **Caroline Arsenault**

Vice-présidente, communications de l'entreprise

1 647 407-7123

[info@troilusgold.com](mailto:info@troilusgold.com)

## **Mises en garde**

*La Société a effectué une EEP en 2020. Cependant, étant donné les travaux d'exploration effectués depuis et la nouvelle estimation des ressources minérales publiée en octobre 2023 incluse dans le rapport technique, la Société ne considère pas l'EEP comme étant actuelle. Par conséquent, le terrain n'est plus considéré comme étant un « terrain à un stade avancé » en vertu de la définition de la législation applicable en vigueur sur les valeurs mobilières.*

*Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'estimation des ressources minérales du projet; l'impact du rapport technique sur la Société; ainsi que des déclarations concernant le calendrier et d'autres aspects de l'étude de faisabilité. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, certaines actions ou certains résultats « pourraient » ou « pourront » « survenir », « être réalisés » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces énoncés. Ces énoncés et cette information se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et sur le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus sont sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : les répercussions que la pandémie de la COVID-19 peut avoir sur les activités de la Société (notamment, sur ses employés et ses fournisseurs) et l'économie en général; l'impact de la reprise après la pandémie de la COVID-19 et ses répercussions sur le marché de l'or et d'autres métaux; l'absence de garantie que le ou les programmes d'exploration de la Société entraîneront un accroissement des ressources minérales; les risques et incertitudes inhérents aux estimations des ressources minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux évaluations économiques préliminaires et aux autres études de faisabilité sur l'exploitation minière et l'économie, ces dernières*

*reposant dans une large mesure sur différentes hypothèses; les fluctuations du cours de l'or et d'autres métaux précieux et les fluctuations des taux de change; les fluctuations des coûts d'approvisionnement et de main-d'œuvre; l'obtention des autorisations nécessaires; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans le dernier rapport technique de la Société, le dernier formulaire d'information annuel de la Société et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site <https://www.sedarplus.ca/landingpage/fr/>. Même si Troilus s'est efforcée de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne sont pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés s'avéreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.*